

Les échos du CE

Réunion du 22 mai 2014

Election du représentant du CE Basse-Normandie au CCE

L'organisation du nouveau Comité Central d'Entreprise, prévoit la représentation des 29 établissements qui composent Pôle emploi. Nous avons donc élu notre représentant au CCE.

Les Organisations Syndicales nationales ont conclu un accord permettant qu'au niveau du CCE chaque OS soit représentée à hauteur de ses résultats aux élections professionnelles. C'est pourquoi le SNU a retiré sa candidature au profit de celle de D. Gallet de la CGT. Au niveau du CCE, le SNU aura 8 représentants.

Vote à bulletin secret :

10 votes pour D. Gallet

1 vote blanc

Activités RH

Dossier présenté par N. ROTT

Mouvements de personnel : Nous constatons l'embauche de 5 CDD sur l'A2S 14 sur le dispositif CVE (accompagnement des jeunes vers l'entreprise). Nous alertons sur les dispositifs d'accompagnement (CSP, CVE,...) pour lesquelles l'offre de service aux demandeurs doit être déployée rapidement et efficacement. L'appel massif à des recrutements de CDD risque de déséquilibrer les équipes et il nous semble incongru que des conseillers, eux-mêmes en situation de

précarité, puissent accompagner des demandeurs afin de leur éviter cet écueil...

Nous relevons qu'aucun appel à mission n'a été passé pour proposer ces postes aux agents. A cette occasion, nous demandons à la direction de nous présenter l'état actuel des missions/mises à disposition déployées dans notre région (CVE, RSA, pénitentiaire...) ainsi que l'ancienneté de chacun des conseillers dans ces postes.

En effet, une note de la DG semble vouloir limiter la durée de ces missions à 3 ans, ce qui permettrait à chacun de pouvoir exprimer le souhait d'occuper de tels postes.

Travail un jour de temps partiel : nous demandons une 3^{ème} fois quelle est la règle quand un agent travaille alors qu'il est habituellement en temps partiel (lors de formations essentiellement). Nous obtenons une 3^{ème} réponse... Et en fait, il n'y a pas de règle. Soit l'agent récupère « au plus près de l'événement », soit il récupère un peu plus tard, soit il peut demander sa rémunération à condition de ne pas dépasser le champ réglementaire du nombre d'heures de travail autorisé. Dans tous les cas, Mme Rott nous rappelle qu'« **on ne peut pas obliger un agent à travailler le jour prévu de son temps partiel** ».

Néanmoins, si vous choisissez d'être payé, une fiche de demande de rémunération est en

ligne dans Intranet (il ne reste plus qu'à la trouver!).

Mutuelle : suite à la réunion de suivi paritaire, la direction nous annonce une **augmentation de la cotisation pour la mutuelle santé** application dès la paie de juin 2014.

Information sur le bilan formation 2013 et retour de la commission formation du 15 avril

Dossier présenté par L. LE GOFF

En 2013, le taux de réalisation du plan de formation est inférieur aux années précédentes (84% contre 93% en 2012) et seuls 45% des besoins individuels exprimés ont pu être satisfaits.

On compte, en jours de formation par agent, en moyenne :

- 1,5 jour pour les agents des fonctions support
- 4,7 jours pour les agents de la relation de service
- 7,5 jours pour les managers

772 agents ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation en 2013.

17 agents n'ont reçu aucune formation depuis 3 ans (dont 8 en arrêt longue maladie ou disponibilité).

Le nombre de jours de formation des CDD a baissé de 39 % passant

de 6,7 jours à 4,1 jours en moyenne.

39 demandes de DIF ont été acceptées et 8 refusées

7 demandes de CIF : 2 acceptées et 5 refusées

96% de la ligne managériale a suivi l'action « sécurité des biens et de personnes »

A ce jour, tous les RRA ont terminé le socle commun.

Nous alertons la direction sur plusieurs points :

- certains conseillers formés FRG n'ont pas toujours bénéficié des formations ASS/ATA et incidents de paiement prévues dans les 24 mois suivant FRG
- la plupart du temps, le tutorat n'est pas ou est mal utilisé sur site
- les managers n'ont pas encore eu de formation leur permettant de tenir de façon harmonisée le poste de responsable d'accueil
- aucun bilan qualitatif n'est fait sur les formations
- les motifs de refus d'Uniformation sur les demandes de CIF sont injustifiés.

La consultation sur ce point est reportée au prochain CE.

🗨️ L'ensemble des organisations syndicales émettent une alerte sur les conditions de formation des formateurs occasionnels lors de

l'appropriation de la nouvelle convention assurance chômage. Ces conditions sont catastrophiques : la convention elle-même n'étant pas stabilisée, de nombreuses questions n'ont pas encore de réponse, le nombre de stagiaires est trop important (27), le matériel est inutilisable, etc. La direction reconnaît avoir été prévenue de ces dysfonctionnements et prévoit d'y remédier.

Modalité d'ouverture des sites le 06 Juin :

Le DR reste sur ses positions d'ouvrir les sites de Caen et de Bayeux le 06 Juin. Des facilités sont proposées aux agents : possibilité d'aller travailler sur un site plus proche de leur domicile ou prise de congé.

Activités Sociales et Culturelles

Activités collectives : Une nouvelle règle de gestion des activités collectives a été adoptée suite à la proposition de la commission afin de déterminer les priorités en cas de demandes supérieures au nombre de places disponibles.

Vote POUR : 5 SNU/ 3 CGT/1 CFDT

Vote CONTRE : 0

Abstention : 2 CFE-CGC

Prestation enfant handicapé : Il est décidé à l'unanimité de reconduire cette prestation dans les mêmes conditions que les

années précédentes (moins de 18 ans, RQTH, enfant à la charge des parents).

Agglomération caennaise

Le directeur régional a commencé par rappeler le déroulement du processus depuis les premiers échanges à ce sujet. Le SNU a réagi en affirmant que la méthode de concertation ne relevait que de l'affichage et que la décision de fermer des sites était prise depuis le début. Nous avons déploré le refus de prendre en compte notre proposition, formulée à chaque réunion, arguments à l'appui, de maintenir cinq sites sur l'agglomération caennaise.

L'ensemble des organisations avait depuis le début fait le même type de proposition.

Pour la direction, il n'est pas question d'étudier la moindre hypothèse différente de celle qu'elle soutient depuis la première réunion.

La consultation du CE au sujet de la réorganisation de Caen est reportée à la réunion du 5 juin. La direction n'ayant pas transmis aux élus du CE le PV de la réunion du CHSCT officialisant la consultation de cette instance, la direction, voulant se conformer au droit, a proposé d'elle-même ce report.

Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE

Claire Aussant, Christelle Benoit, Yannick Dennebouy, Christine Dubrulle, Sandrine Fontanel,

Céline Guillet, Patrick Lainé, Fabien Lemarchand, Franck Messidor, Nathan Ursin, Yvonne Vincent